



RPI

BROCHON-FIXIN

Inscriptions scolaires

2017 - 2018

Les inscriptions aux écoles maternelle et élémentaire du RPI Brochon-Fixin concernent :

- ✓ les enfants qui entrent en 1^{ère} année de maternelle (nés en 2014)
- ✓ les nouveaux habitants
- ✓ les enfants âgés de 2 ans (très petite section) selon les places disponibles

Retrait des dossiers

(sauf pour les enfants scolarisés en grande section dans le RPI)

dès le 10 avril 2017

au secrétariat de mairie
et

sur le site de la commune :

www.brochon.fr
www.mairiedefixin.fr

-o000o-

A SAVOIR Dans le cadre de la simplification des démarches relatives aux inscriptions scolaires, il ne sera plus nécessaire, **pour les élèves entrant au CP**, de déposer un dossier d'inscription ; une fiche élève sera transmise aux parents par l'intermédiaire de l'école. Elle devra être corrigée puis retournée signée

Dépôt des dossiers

(sauf pour les enfants scolarisés en grande section dans le RPI)

du 18 avril au 12 mai 2017

au secrétariat de mairie
-o000o-

COMPOSITION DU DOSSIER :

Dans tous les cas :

- imprimé d'inscription signé par les deux parents
- copie du livret de famille
- copie du carnet de santé (pages vaccinations)
- justificatif de domicile
- enveloppe timbrée au tarif normal

Selon les cas :

- certificat de radiation
- copie jugement de divorce

Horaires d'ouverture du secrétariat de BROCHON :

Le lundi de 10h00 à 12h00 / Le mardi de 14h00 à 17h00

Le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 / le jeudi et vendredi de 13h00 à 16h00

Horaires d'ouverture du secrétariat de FIXIN :

Le lundi, mardi et vendredi de 8h45 à 11h45 / le mercredi de 8h00 à 11h45 / le jeudi de 8h45 à 13h00 / le mardi de 16h30 à 18h30

Dérogations

Elles concernent :

- les enfants domiciliés à Brochon ou Fixin et scolarisés dans une école extérieure au RPI
- Les enfants domiciliés à l'extérieur de Brochon ou Fixin et demandant une scolarité dans le RPI

Imprimés disponibles à partir du 3 avril

- à la communauté de communes
- sur internet : ccgevrey-chambertin.com

et à déposer à la Communauté de Communes – 2 rue Souvert – 21220 Gevrey-Chambertin